

Compte rendu de la séance du 02 août 2021

présents :

JEAN PRA

JEAN PAUL PAULIN

DANIEL ROCHE

MARIANNE GILLIOT

ANNE CLAIRE BONHOMME

JEAN BAPTISTE FALGUEYRETTES

GEORGE COTE

LAURA BERNARD

MARYSE TUAL

MARIE NOELLE BATTISTEL

JEAN CLAUDE DI BISCEGLIE

Secrétaire(s) de la séance: Marianne GILLIOT

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Commission urbanisme

Classe ULIS : participation financière 2020 2021

Convention clinique vétérinaire animaux errants

Bois énergie : coupe de la commune ou achat de prestation

Questions Diverses

adoption du compte rendu du conseil municipal du 09/06/2021 à l'unanimité après quelques modifications de forme de la part de Georges COTE.

Délibérations du conseil:

classe ULIS : participation financière 2020 2021 (DE 2021 37)

Monsieur le maire expose, que la mairie d'Échirolles sollicite la commune de la salle en Beaumont pour la participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS pour l'année scolaire 2020-2021.

En effet, un enfant de notre commune est concerné, scolarisée en classe ULIS. Le montant s'élève à 1057 euros pour l'année scolaire 2020-2021. Il convient d'en approuver la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

demande de subvention au département pour la coupe de bois énergie 2021 (DE 2021 38)

Vu la délibération N° DE_2018_446 relative à la mobilisation bois énergie 2021 (parcelle 5);

Le Maire expose qu'il convient de procéder à une coupe d'amélioration avec récolte de bois énergie en forêt sur la parcelle 5, d'une surface de 5ha pour un volume total de 210m³. Le volume de bois énergie à exploiter pour approvisionner la chaufferie communale est de 150m³, exploitation de la coupe en bois façonné en 2021 avec assistance technique à donneur d'ordre (ONF).

La commune sollicite une aide du Département à hauteur de 50% des dépenses liées à l'exploitation en bois façonné du bois énergie soit un plafond de subvention fixé à 500 euros/ha (abattage, débardage et assistance technique) dans le cadre "de travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois- énergie". Le bois de qualité sciage et chauffage sera vendu sur pied.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une coupe de bois énergie en 2021.

bail locatif hangar bois décheté (DE 2021 39)

Monsieur le maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la présente délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire expose que la commune loue auprès de M ROLAND BALME un hangar ayant pour destination le stockage du bois décheté pour l'alimentation en énergie de la chaufferie du multiservices ainsi que des autres bâtiments communaux. M ROLAND BALME cède son hangar à son fils CEDRIC BALME , avec lequel il convient de signer un contrat de location, ci après, dont la somme de location mensuelle est proposée à 170 euros (contre 150 jusqu'à ce jour).

Le conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette délibération.

Commission urbanisme

La commission urbanisme demande l'avis du conseil sur l'implantation d'une yourte au bois des Borels.

Après un tour de table récoltant les avis de chacun, le conseil émet un avis favorable à ce projet, en apportant la précision qu'il ne souhaite pas que ce genre de construction soient possible dans toute la commune.

La commission urbanisme de la commune, les porteurs du projet, le service ADS de la communauté de communes et l'architecte conseil du CAUE qui rendra un avis sur le projet, ont RDV le 01/09 en mairie.

Marie Noëlle Battistel demande à ce que les conseillers municipaux soient informés des prochaines dates de commissions urbanisme.

Convention clinique vétérinaire animaux errants

Monsieur le Maire expose , que la clinique vétérinaire du Perrollier à la Mure, propose la signature d'une convention entre la commune et la clinique, en vue de la prise en charge des frais vétérinaires pour les animaux blessés ou errants trouvés sur la voie publique lors des services de garde (dimanches et nuits). En effet, la gestion des animaux errants relève de la responsabilité du maire, et la clinique propose d'assurer la prise en charge de ces derniers lors des périodes de fermetures de la mairie (ou fourrière, dont la commune ne dispose d'ailleurs pas, ni la communauté de communes). Le conseil municipal ne souhaite pas conventionner avec la clinique vétérinaire.

questions diverses :

- M Beraud, à qui la commune a concédé à vendre une parcelle de terrain, demande le réaménagement de la combe qui passe en limite de la propriété car cette dernière s'affaisse en hiver : le conseil demande aux agents techniques d'aller voir sur place les faisabilités.
- Verrière de l'église : Jean PRA expose que la réparation des fuites du logement de Mme Trosero est la priorité ; concernant les matériaux, échanges au sujet du choix : tôle ou ardoise
- piste forestière : Jean Paul Paulin expose qu'il convient de déposer un dossier à la FAI pour la création d'une piste forestière en vue des coupes de bois.
- chambre froide du mas : de nombreuses pannes ont impliquées de nombreux frais onéreux.
- radar pédagogique : échanges pour les prévoir au prochain BP

